



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge



08058697

posé au greffe du tribunal de
commerce de Tournai, le

09 AVR. 2008
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/04/2008 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0422.345.225

Dénomination

(en entier) : **MARCEL POT**

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège Rue d'Audenarde 17 - 7890 ELLEZELLES

Objet de l'acte : **MODIFICATION DES STATUTS**

D'un acte reçu par le notaire Philippe Flamant à Renaix le vingt-sept mars deux mille huit, en cours d'enregistrement, il résulte les résolutions suivantes:

1° L'assemblée décide de modifier le nom de la société en «QUERCUS INVEST» et d'adapter conformément l'article 1 des statuts

2° Changement de l'objet social par le texte suivant:

« La gestion d'un patrimoine immobilier ainsi que toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet et qui sont de nature à favoriser le rapport des biens immeubles, tels que l'entretien, le développement, l'embellissement et la location des biens, le lotissement, la rénovation, la gérance de tous biens immobiliers bâtis ou non-bâtis.

Management, location de tous biens et d'une manière générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales et industrielles, financières et civiles, mobilières et immobilières en relation quelconque avec son activité sociale prémentionnée ou pouvant en faciliter la réalisation et s'intéresser par voie d'association, d'apport ou de fusion, de toutes les sociétés existantes ou à créer, dont l'objet serait analogue ou connexe au sien, ou qui serait susceptible de constituer pour elle une source d'approvisionnement ou une possibilité de débouchés.

« A agriculture, Chasse et Sylviculture

0125005 l'élevage de gibier

0141005 la lutte contre les animaux nuisibles (y compris les lapins) en relation avec l'agriculture.

015 chasse, capture d'animaux, repeuplement en gibier et services annexes

0150001 : la chasse ou le piégeage d'animaux pour l'alimentation commerciale, leur fourrure, leur peau, ou destinés à des centres de recherche ou des parcs zoologiques, ou utilisés comme animaux de compagnie.

0150003 : les activités des services à promouvoir la chasse et le piégeage à des fins commerciales

02 : sylviculture, exploitation forestière et services annexes

0201 : sylviculture et exploitation forestière

02011 : sylviculture

0201101 : La sylviculture sur pied boisement, reboisement, transplantation, coupe d'éclaircie et conservation des forêts et des coupes.

0201103 : l'exploitation de pépinières (y compris les arbres de Noël)

02012 : exploitation forestière

0201201 l'exploitation forestière : abattage d'arbres et production de bois brut tels que les bois de mine, les échelas fendus, les piquets et les bois de chauffage

0202 : services annexes à la sylviculture et à l'exploitation forestière

0202001 l'inventaire des forêts, l'évaluation du bois, la protection contre les incendies.

0202002 : le transport des grumes dans les forêts

0501 : pêche

51 : commerce du gros et intermédiaire du commerce

511 intermédiaire du commerce

51531 : commerce de gros de bois

513101 : commerce de gros de bois brut

55232 autres moyens d'hébergement de courte durée

5523201 : la mise à disposition de logement pour des séjours courte durée dans des maisons et appartements de vacances.

702 : location de biens immobiliers propres

70204 : location de terres et terrains

7020401 : location de terrains à l'usage agricole

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Volet B - Suite

74842 : organisations de foires, d'expositions et bourses »

Le rapport des gérants exposant la justification de l'extension de l'objet social ainsi que l'état résumant la situation active et passive, arrêté au trente-et-un décembre deux mille sept seront déposés au Tribunal de Commerce de Tournai.

3° l'assemblée décide de transformer les huit cent parts sociales en huit cent parts sociales sans désignation de valeur nominale. Constatation que, suite à l'entrée en vigueur de l'euro le premier janvier deux mille deux, le capital social de huit cent mille francs belges (800.000BF) s'élève à dix-neuf mille huit cent trente-et-un euro et quarante-huit cent (19.831,48 EUR).

4° L'assemblée décide d'adopter les statuts dans la langue française suite au transfert du siège de la société et tenant compte de la nouvelle loi sur les sociétés et le Code des Sociétés.

5° L'assemblée décide de fixer le nombre de gérants non-statutaire à deux :

Elle appelle à ses fonctions : Madame POT Nathalie, née à Renaix le trois avril mil neuf cent septante-et-un et Monsieur VANHUYSSE Kurt Marc Danny, né à Zwevegem le vingt-cinq janvier mil neuf cent soixante-sept (numéro national 670125-261-15), demeurant à 7890 Ellezelles, Rue d'Audenarde 17, qui acceptent

Leur mandat est non-rémunéré, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

FLAMANT Philippe, notaire

Déposés en même temps: une expédition, le rapport de la gérante avec l'état résumant la situation active et passive de la société, les nouveaux statuts